



SYNTHESE DE L'ÉTUDE SUR LA VIABILITÉ DES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN MARAÎCHAGE / ARBORICULTURE

Service Economie – pôle compétitivité filière – septembre 2026

Étude réalisée par le cabinet Agrex Consulting pour FranceAgriMer et Interfel

Introduction

Depuis plusieurs décennies, le nombre d'exploitations agricoles françaises décroît, entraînant une augmentation mécanique de leur taille. On observe néanmoins un développement notable des petites structures, notamment au sein de la filière maraîchère. Ces dernières représentent en effet une part importante des nouvelles installations. Fort d'un maillage local solide grâce à des circuits de commercialisation largement orientés vers la vente directe, ce nouveau type d'exploitations agricoles répond à une demande sociétale croissante en produits « locaux » et contribue au dynamisme et à la souveraineté alimentaire des territoires. Ce modèle a l'avantage de permettre aux exploitants qui s'installent, majoritairement des NIMA (Non Issu du Milieu Agricole), de réaliser un investissement initial

relativement restreint comparé à des structures de plus grandes tailles.

Leur modèle économique présente cependant des fragilités notables, caractérisé par des revenus modestes alors que la charge de travail et les conditions de pénibilité restent élevées. Par ailleurs, le taux de maintien à 6 ans des exploitations maraîchères (quelle que soit leur taille) demeure faible et est inférieur à la moyenne des exploitations agricoles au niveau national.

Dans ce contexte, Interfel et FranceAgriMer ont engagé un travail sur la viabilité des petites exploitations agricoles en maraîchage et en arboriculture. L'étude vise à améliorer les connaissances sur ces typologies d'exploitations, à analyser leur solidité économique et à identifier leurs difficultés.

Ce travail fait suite à une première étude bibliographique, réalisée en 2025¹, sur la

¹ Analyse de la viabilité économique des installations en maraîchage/arboriculture, au regard du Plan de souveraineté fruits & légumes – Cabinet Soliance Alimentaire – mars 2025

typologie des petites exploitations et la qualification de la viabilité économique. L'objectif de cette seconde étude est de mettre en lumière la viabilité des exploitations maraîchères et arboricoles (de moins de 3 ha), d'identifier leurs forces et faiblesses, et leurs trajectoires, pour comprendre les facteurs de succès et d'échec de ces structures.

Méthodologie et définitions

La méthodologie adoptée repose sur une approche quantitative et qualitative combinant des entretiens auprès d'acteurs institutionnels et de professionnels et une analyse statistique. La phase d'entretiens s'est déroulée de mars à juin 2026.

Le périmètre couvre les exploitations dont :

- La surface de production en fruits et légumes est inférieure à 3 ha (la SAU totale pouvant être supérieure).
- La production de fruits et légumes est l'activité principale (c'est à dire en OTEX² : « Maraîchage et Horticulture » ou « Cultures fruitières et permanentes », elles seront appelées dans la suite de l'étude les « OTEX spécialisées F&L ».)

Le périmètre d'étude porte sur deux régions : Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) (qui comptent resp. 22 % et 14 % des exploitations fruitières et légumières de petite taille de France métropolitaine). Deux régions avec des politiques publiques d'installation et

de développement des exploitations opposées.

Les petits fruits rouges (si activité principale) et les systèmes de production intégralement sous serres chauffées sont exclus du périmètre, leur niveau d'investissement et/ou de rentabilité étant trop élevé dans le contexte de cette étude. La pomme de terre et la banane³ sont également hors périmètre.

Les exploitations ont été réparties entre spécialité arboriculture ou maraîchage en fonction de la spécialité participant le plus au chiffre d'affaires.

72 entretiens ont été réalisés. Dans le détail :

- 38 exploitations en Occitanie, dont 19 spécialisées en maraîchage, 10 spécialisées en arboriculture et 9 avec un atelier de diversification en fruits et/ou légumes sur moins de 3 ha.
- 34 exploitations en AURA, dont 18 spécialisées en maraîchage, 11 spécialisées en arboriculture et 5 avec un atelier de diversification en fruits et/ou légumes sur moins de 3 ha.

Le poids du bio au sein de l'échantillon est très important (91% des interrogés) comparé aux données du Recensement Agricole 2020 (RA) (31% de bio pour les exploitations de moins de 3 ha en OTEX spécialisées F&L). Néanmoins, l'analyse de l'échantillon des exploitations éligibles à l'aide couplée petit maraîchage⁴ révèle une part de bio élevée : 80 % en AURA et 69 % en Occitanie, atténuant ainsi l'écart avec le RA.

² L'Orientation Technico-Économique des Exploitations Agricoles repose sur la contribution relative des différentes activités agricoles à la Marge Brute Standard (MBS) de l'exploitation. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans un type de production si celle-ci représente au moins 2/3 de sa MBS.

³ La banane et la pomme de terre ne font pas partie du périmètre de travail Interfel

⁴ Calcul réalisé sur un échantillon de 250 exploitations choisies au hasard puis extrapolé à l'ensemble des exploitations éligibles à l'aide couplée maraîchage.

Quelques limites à l'interprétation des résultats :

- L'échantillon est orienté vers les exploitations travaillant en vente directe.
- La solidité des données financières est variable selon les exploitations et leur niveau de suivi comptable.
- Les exploitations rencontrées sont à des stades différents de leur vie d'entreprise, limitant la possibilité de comparaisons.
- La notion de viabilité est subjective, puisqu'elle intègre la dimension économique, mais aussi la charge ou la pénibilité du travail.

Contexte national / aide

Contexte nationale

D'après le recensement agricole de 2020, 65 742 exploitations toutes exploitations confondues cultivent des fruits et légumes en France métropolitaine, dont 37 924 (soit 58 %) sur moins de 3 hectares.

Au total, ces petites entreprises exploitent un peu plus de 33 145 ha dédiés aux filières arboricoles ou maraîchères (soit seulement 7,5 % des 443 284 hectares de fruits et légumes cultivés en France métropolitaine).

Parmi les 37 924 exploitations de moins de 3 hectares, 43 % ont une surface cultivée en fruits et légumes inférieure à 0,5 ha.

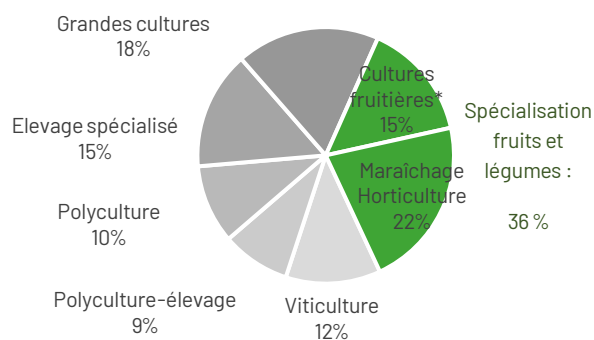
Figure 1 : Chiffres clés des exploitations cultivant des fruits et légumes – toutes OTEX confondues

Exploitations cultivant des F&L sur un surface de	Plus de 3 ha	Moins de 3 ha
Nombre d'exploit. cultivant des F&L	27 818	37 924
% du total d'exploit. produisant des F&L	42 %	58 %
Surface cultivée en F&L	410 139 ha	33 145 ha
% de la surface F&L totale	92,5 %	7,5 %
Surface moyenne de F&L (ha/expl.)	14,7	0,9
Surfaces cultivées en légumes	225 924 ha	15 617 ha
% de la surface « légumes » totale	93,5 %	6,5 %
Surfaces cultivées en fruits	184 215 ha	17 528 ha
% de la surface "fruits" totale	91,3 %	8,7 %

Sources : Données RA 2020

Les fruits et légumes sont produits sur des exploitations d'OTEX très variées. Les « OTEX spécialisées F&L » représentent 36 % des exploitations cultivant des fruits et légumes sur moins de 3 ha (pour 45 % des surfaces).

Figure 2 : OTEX des exploitations agricoles de moins de 3 ha de fruits et légumes



*Et cultures permanentes

Sources : Données RA 2020 et étude bibliographique d'Interfel

31 % des exploitations en OTEX spécialisée fruits et légumes, contre seulement 24 % pour les autres OTEX, sont certifiées ou en cours de conversion à l'agriculture biologique.

Concernant les exploitations cultivant des fruits et légumes sur moins de 3 ha et en OTEX spécialisée, l'évolution est très différente entre les maraîchers et les arboriculteurs. Entre 2010 et 2020, au niveau national, on enregistre une hausse de 38 % du nombre

d'exploitations en maraîchage et une baisse de 39 % en arboriculture. Ces tendances s'observent dans l'ensemble des régions, mais la hausse du nombre de petites exploitations maraîchères est bien plus marquée en AURA (+ 46 %) qu'en Occitanie (+ 5 %).

Dynamique d'installation et taux de maintien des exploitations agricoles

Toutes OTEX confondues, la France a perdu 19 % d'exploitations entre 2010 et 2020. Le maraîchage se distingue comme la seule activité dont le nombre d'exploitations est en croissance (+ 9 %), tandis que pour l'arboriculture il diminue (- 11 %).

Entre 2012 et 2024, la MSA dénombre un peu plus de 12 200 installations en maraîchage et floriculture, soit une moyenne de 940 installations par an (minimum 652 en 2014 et maximum 1280 en 2021). La part des exploitations de moins de 4 ha est importante (78 % en moyenne sur la période) et tend à croître (74 % en 2012 et 81 % en 2023 et 2024). Pour les exploitations spécialisées en arboriculture et autres cultures permanentes, la MSA dénombre 4 560 installations au cours des 12 dernières années, soit environ 350 par an. Le poids des installations de moins de 4 ha est bien moindre, qu'en maraîchage (seulement 37 % des exploitations). Cette part est néanmoins en hausse (30 % en 2012, 44 % en 2024).

Le taux de maintien à 6 ans des installations ne permet pas de distinguer les tailles d'exploitations. Sur les 20 dernières années, le taux de maintien des exploitations maraîchères est d'environ 68,3 %. Les exploitations fruitières possèdent un taux plus important d'environ 75,5 %. Sur cette période, le taux de maintien des exploitations maraîchères est systématiquement inférieur

à la moyenne nationale observée pour l'ensemble des activités agricoles (76 %).

Caractéristiques des exploitations en Occitanie / AURA

Le cœur de l'étude concerne les exploitations produisant des fruits et légumes sur moins de 3 ha, en OTEX spécialisées maraîchage ou arboriculture et situées en Occitanie ou Auvergne-Rhône-Alpes. Le périmètre retenu concerne 13 820 exploitations, dont 2 855 en Occitanie et 1 893 en AURA. Ces deux régions représentent 35 % des exploitations de ce type. Leurs principales caractéristiques sont reprises dans le tableau ci-après :

Figure 3 : Chiffres des exploitations du périmètre en AURA et Occitanie

	AURA	Occitanie
Exploitations produisant des F&L	8 694	12 572
Dont exploit. Produisant sur moins de 3 ha	5 253	8 441
Dont OTEX spécialisées F&L	1 893	2 855
SAU totale (ha/exploitation)	5,1 ha	5 ha
SAU dédiée au fruits et légumes (ha/exploitation)	1,1 ha	1,1 ha
ETP / exploitation – arbo.	0,66 ETP	0,65 ETP
ETP / exploitation – mar.	2,39 ETP	1,74 ETP
% activité transfo F&L – arbo.	16 %	15 %
% activité transfo F&L – mar.	18 %	7 %
% exploitation Bio – arbo.	22 %	24 %
% exploitation Bio – mar.	41 %	39 %
% circuit court – arbo.	32 %	26 %
% circuit court – mar.	78 %	69 %

Sources : Données RA 2020

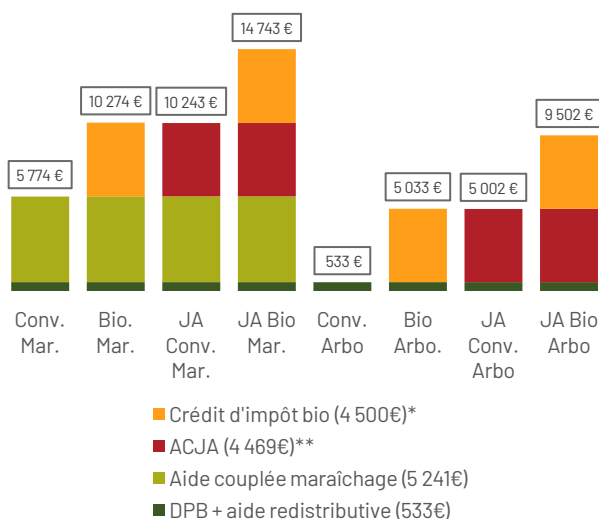
D'après la MSA, en Auvergne-Rhône-Alpes, les taux de maintien entre 2018-2024 sont supérieurs à la moyenne nationale, notamment en maraîchage (77,5 % contre 66 % au niveau national). En Occitanie, la moyenne nationale se confirme pour les exploitations arboricoles, par contre le taux de maintien des exploitations maraîchères est particulièrement bas (51,9 %).

Les dispositifs d'aides

L'objectif a été de les recenser et d'identifier les aides orientées, réservées, accessibles ou inaccessibles aux petites exploitations produisant des fruits et légumes. Au niveau national, différents dispositifs identifiés sont listés dans l'annexe 1.

À titre illustratif, un récapitulatif des aides accessibles aux exploitations ciblées est présenté dans le graphique ci-dessous. Il s'agit d'un cumul théorique des aides existantes, dans les faits, les exploitations ne les cumulent pas systématiquement.

Figure 4 : Synthèse théorique des subventions accessibles aux producteurs exploitant 3 ha de fruits et légumes – en €/exploitation/an (Hors Ecorégime, MAEC, ICHN liées aux caractéristiques globales de l'exploitation)



*Conversion en AB exclu car les résultats montrent que c'est le crédit d'impôt bio qui est le plus mobilisés (le cumul des 2 est limité).

** ACJA : Aide pouvant être perçue dans la limite de 5 ans.

Une seule aide est spécifiquement orientée vers les petites exploitations produisant des légumes : l'aide couplée petit maraîchage. Pour les arboriculteurs en revanche, aucun dispositif spécifique n'a été identifié. La réglementation des autres dispositifs n'exclut pas nécessairement les petites exploitations, les seuils étant relativement bas. Cependant, certaines aides semblent difficiles à mobiliser : la mise en place de MAEC est

administrativement lourde, les mesures des Programmes Opérationnels ne concernent que les exploitations en OP, ce qui est rarement le cas de cette typologie d'exploitations, etc.

Concernant les aides aux investissements, les dispositifs FEADER « classiques » présentent des planchers trop importants pour ces petites structures. Néanmoins, dans les deux régions étudiées, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, des déclinaisons de ces dispositifs existent avec des planchers plus faibles qui les rendent accessibles à une large partie des petites exploitations. Ces dispositifs semblent tout de même sous-mobilisés par rapport à leur enveloppe.

Les aides à l'installation, notamment la DJA (Dotation Jeune Agriculteur) offre un soutien important pour ces petites structures. Les données disponibles en Occitanie sur le dispositif DNA (Dotation Nouvel Agriculteur) semblent indiquer que le dispositif est fortement mobilisé par ce type d'exploitations : une majorité de hors cadre familial, d'agriculteurs bio, et de maraîchers. À l'échelle nationale, ce dispositif existe en Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Centre Val de Loire, Bretagne, et Normandie. **Au sein de l'échantillon enquêté**, 22 % des exploitants se sont installés après 40 ans, et près de 50 % de ceux qui se sont installés sans DJA avaient plus de 40 ans et auraient été éligibles à une DNA, si elle existait.

Enfin, le crédit d'impôt bio est certainement le dispositif le plus impactant pour les petites exploitations qui ont fait le choix de la certification biologique. Il est très simple à mobiliser et largement sollicité, et a un impact important sur le revenu des exploitations.

En effet, **au sein de l'échantillon**, en moyenne les exploitations bénéficient annuellement de :

- 2 300 €/ha de crédit d'impôt bio,
- 1 040 €/ha de subventions annuelles dont 160 € d'aide pérennes (DPB, aide couplée) et 880 € d'aide « temporaire » disponible pour 5 ans (ACJA, CAB etc.).

Résultats de l'enquête auprès des producteurs

Les résultats ne révélant que peu de différences entre l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie, il a été acté de les présenter sans distinction régionale.

Moyens de production et débouchés

Les exploitants travaillent en moyenne 1,3 à 1,5 ha de fruits et légumes et 91 % sont en bio. Une grande partie de ces structures ont une gamme de production très diversifiée ce qui tend à limiter la dépendance aux aléas climatiques et de marchés. Cette gamme est, dans près de 40 % des cas, complétée par des produits transformés sur l'exploitation, ce qui permet de valoriser des invendus et d'augmenter la valeur ajoutée.

Figure 5 : Chiffres clés des exploitations analysées : SAU et production

	Spécialisé en arboriculture	Spécialisé en maraîchage
SAU totale	2,02 ha	2,85 ha
SAU fruits et légumes	1,47 ha	1,26 ha
Nombre de productions fruitières différentes	7	7
Nombre de production maraîchères différentes	5	35
% des exploitations en bio	91 %	

Les charges opérationnelles sont assez faibles, la plupart des exploitants étant en agriculture bio et peu/pas mécanisés, les besoins en intrants sont restreints. Les

structures sont généralement bien ancrées localement et bénéficient donc fréquemment de dons et d'échanges pour les intrants (fumier des exploitations ou centres équestres voisins, déchets verts des paysagistes pour le compost et paillage etc.). Certaines fonctionnent autour de modèles d'entraide, plus ou moins formalisés, avec d'autres agriculteurs (maraîchers ou non), voire les populations locales (« coup de main pour la récolte », chantier participatif).

La faible consommation de carburant et de produits phytosanitaires de synthèse contribue également à la performance environnementale des exploitations. D'autant plus que certaines prennent expressément des mesures pour favoriser la biodiversité et la qualité des sols : diversité des productions sur une même parcelle, maraîchage sur sol vivant, agroforesterie, etc.

En revanche, le temps de travail à l'hectare est relativement important, en particulier en maraîchage (2,52 ETP/exploitation), et est largement (>80 %) porté par le(s) exploitant(s). La part de double-actif est de 35 % en arboriculture et de 7 % en maraîchage.

La vente directe est le circuit de commercialisation dominant. Si la vente directe permet une valorisation forte de la production elle entraîne un temps dédié à la commercialisation important (19 % du temps de travail total en maraîchage et 11 % en arboriculture).

Figure 6 : Chiffres clés des exploitations analysées : Main d'œuvre et circuit de commercialisation

	Spécialisé en arboriculture	Spécialisé en maraîchage
Main d'œuvre		
ETP totaux	1,26	2,52
Part des ETP totaux supportés par les exploitants et coexploitants	93 %	83 %
Part de doubles actifs	35 %	7 %
ETP moyen / exploitant	0,93	1,29
Part du temps de travail dédiée aux fruits et légumes	74 %	94 %
Dont part du temps de travail dédiée à la commercialisation	11 %	19 %
ETP pour la production de F&L par hectare de fruits et légumes	0,6	1,9
Circuit de commercialisation		
% des ventes (en valeur) en vente directe	54 %	79 %

Profil de l'exploitant et motivations à l'installation

La part d'installations hors cadre familial est très importante : 67 % en arboriculture et 92 % en maraîchage. Les exploitants se sont majoritairement installés vers 35 ans, bien souvent suite à une reconversion professionnelle (près de 80%), et disposaient en général d'un niveau d'étude élevé (48 % ont au moins un BAC+5). Au total, 44 % ont bénéficié de la DJA, les autres étaient soit trop âgés soit ne souhaitaient pas s'inscrire dans le système de JA.

Figure 7 : Chiffres clés des exploitations analysées : typologie des exploitants et co-exploitants et Investissement à l'installation et DJA

	Spécialisé en arboriculture	Spécialisé en maraîchage
Typologie des exploitants et co-exploitants		
Nombre d'associés / exploitation	1,3	1,7
Moyenne d'âge (en 2026)	45,9	41,0
Nombre d'années depuis l'installation	9,6	6,7
Part de femmes parmi les associés	42 %	34 %
Part d'installations hors cadre familial	67 %	92 %
Investissements à l'installation et DJA		
Investissement moyen (€/installation)	38 000 €	83 000 €
Moyenne d'âge à l'installation	36,3	34,3
% de JA - DJA	44 %	

Les motivations à l'installation sont variées mais dans l'ensemble, ce sont des projets de vie pour les exploitants, une activité qu'ils considèrent comme en phase avec leurs convictions et qui leur permet d'adopter le mode de vie qu'ils souhaitent. Les motivations sont bien plus d'ordre social, environnemental et sociétal que d'ordre économique.

Ces modèles présentent des avantages à l'installation, comme la possibilité de s'installer sur une surface limitée permettant de réduire les investissements et pouvant pallier les difficultés d'accès au foncier. Par ailleurs, il est possible de s'installer avec un investissement relativement modeste, comparativement aux autres systèmes agricoles. Plus de la moitié des exploitants n'ont, d'ailleurs pas contracté de prêt bancaire à l'installation et peu d'exploitations ont des dettes.

Charge de travail et pénibilité

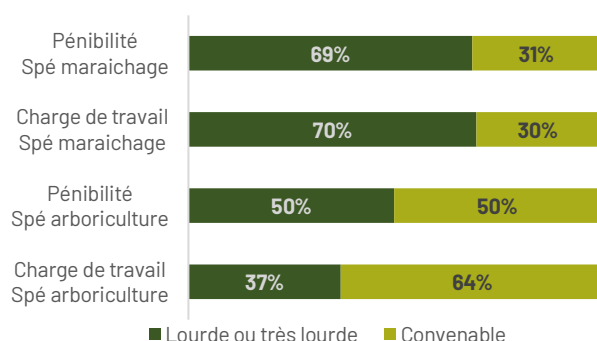
La charge de travail est lourde avec des pics importants en période estivale. Le travail est également assez pénible (manuel, peu de mécanisation), et il s'agit d'une activité très

exigeante physiquement pour les agriculteurs (notamment en maraîchage). La possibilité de maintenir ce rythme de travail dans la durée n'est donc pas garanti.

De façon générale, la charge de travail et la pénibilité sont perçues comme plus raisonnables par les arboriculteurs que par les maraîchers : 64 % des arboriculteurs estiment que leur charge de travail est convenable et 50 % que la pénibilité est acceptable. En revanche, seul 30 % des maraîchers environ estime la charge de travail et la pénibilité convenable.

Une large part des exploitants évoque la charge de travail importante ou la pénibilité du travail, tout en précisant qu'ils l'ont choisi. Pour la plupart, il ne s'agit donc pas d'une « surprise », bien que la charge de travail ait parfois pu être un peu sous-évaluée. De même, ils évoquent des avantages qui viennent partiellement compenser cet aspect : la liberté (être son propre patron, gérer son temps, etc.), le fait de travailler au grand air, la passion / le goût de son métier.

Figure 8 : Niveau de la charge de travail et de la pénibilité (en nombre de répondants)



Les aléas de la vie personnelle ont également un impact fort et immédiat sur la santé de l'exploitation ; quelques exploitants ont mentionné avoir eu des difficultés financières suite à des maladies graves (impossibilité de

gérer l'exploitation, trésorerie utilisée intégralement pour payer un service de remplacement, etc.) ou de grossesse (exploitation « mise en pause »). Ce problème n'est pas propre aux exploitations maraîchères et arboricoles, mais le manque de main-d'œuvre accentue l'impact d'un arrêt.

Chiffres d'affaires et rémunération

Le chiffre d'affaires moyen atteint 24 000 € en arboriculture (13 500 € pour les doubles actifs et 31 600 € pour les temps plein) et de 60 000 € en maraîchage (18 900 € pour les doubles actifs et 63 000 € pour les temps plein). Ces données moyennes intègrent à la fois les exploitations en rythme de croisières et celles plus récemment installées. Les répondants dégagent des revenus globalement très limités de l'ordre de 6 700 € par exploitant et par an pour les doubles actifs et 10 300 € pour les temps pleins en arboriculture. En maraîchage, le revenu est de 7 600 €/an pour les doubles actifs et 15 000 € pour les temps pleins. Cela équivaut à des taux horaires respectivement de 4,9 €/h et 6,3 €/h. En revanche, leur niveau d'endettement est assez limité.

De façon générale, la rémunération est jugée insuffisante, voire très insuffisante par près de 8 répondants sur 10 (78 %). Elle est souvent trop faible en valeur absolue, mais elle l'est d'autant plus relativement au temps de travail engagé. Ce constat est d'autant plus vrai en arboriculture. En moyenne, les répondants ont un revenu par exploitant :

- Pour ceux qui estiment la rémunération « très insuffisante », de 7 300 € / an
- Pour ceux qui l'estiment « insuffisante » de 13 000 € / an
- Pour ceux l'estiment « suffisante » de 13 200 € / an (6 200 €/an en arboriculture et 17 100 €/an en maraîchage).

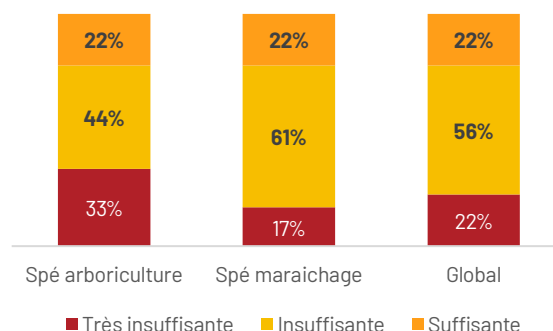
Même si la rémunération reste faible, certains l'estiment suffisante au vu de leur projet (s'il s'agit d'un complément de revenu), du mode de vie qu'ils ont choisi ou par rapport au niveau de développement de leur exploitation (pas encore en rythme de croisière). 17 % des répondants ont mentionné percevoir le RSA. De même, pour un certain nombre d'exploitants, c'est le revenu du conjoint(e) qui permet d'assurer les besoins du foyer (7 % l'ont exprimé explicitement). En comptabilisant également les doubles actifs (environ 21 %), ce sont 45 % des producteurs interrogés pour qui le revenu ne provient pas uniquement du travail sur l'exploitation.

Si la très grande majorité des exploitants souhaiterait améliorer ces revenus, ils mentionnent fréquemment ne pas avoir choisi cette activité pour l'aspect économique / pour s'enrichir. Certains exploitants parviennent à se dégager des revenus plus confortables, au maximum 40 000 € /exploitant dans l'échantillon.

Figure 9 : Chiffres clés des exploitations analysées : données économiques

	Spé arboriculture	Spécialisé en maraîchage
Chiffre d'affaires moyen (€/exploitation)	23 869 €	59 581 €
Poids des subventions : Subvention / (CA + Subvention)	22 %	18 %
Poids des charges : Charges fixes et opérationnelles / (CA + Subvention)	63 %	31 %
EBE / (CA + Subvention)	28 %	42 %
Revenu disponible par exploitant - temps plein	10 300 €	15 000 €
Revenu disponible par exploitant - double actif	6 700 €	7 600 €
Revenu disponible par heure de travail (non salarié) - hors double actif	4,9 €/h	6,3 €/h
Annuité remboursement de prêt / EBE	10 %	13 %
Niveau d'endettement (DLMT / Total Passif)	15 %	20 %

Figure 10 : Niveau de rémunération (% en nombre de répondants)



Potentiel de viabilité de l'exploitation

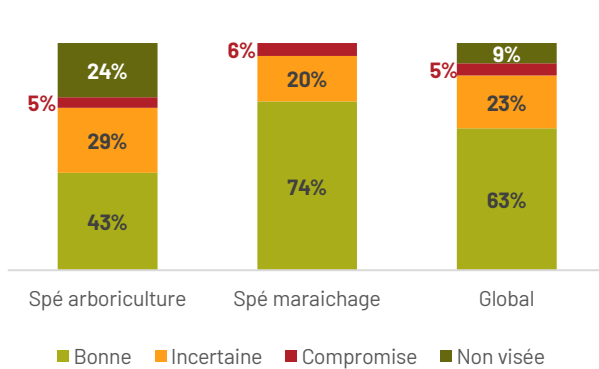
Économiquement, la différence est marquée entre les structures spécialisées en maraîchage (63 000 € de chiffre d'affaires et 15 000 € de revenu par exploitant hors doubles actifs) et les exploitations spécialisées en arboriculture (31 600 € de chiffre d'affaires et 10 300 € de revenu par exploitant hors doubles actifs). L'atteinte des seuils de viabilité économique sur moins de 3 ha semble donc bien plus limitée pour l'arboriculture que pour le maraîchage.

La question de la viabilité est toutefois délicate et relativement subjective : les exploitants considèrent que leur activité est viable, car ils sont prêts à y consacrer un temps important et ne visent pas des niveaux de rémunération très élevés.

Près de 75 % des exploitants spécialisés en maraîchage estiment que leur exploitation dispose d'un bon potentiel de viabilité (déjà viable ou le sera d'ici quelques années). Ce taux est bien plus faible en arboriculture (43 %) puisqu'une partie des arboriculteurs ne recherchent pas véritablement la viabilité économique (catégorie « non visée »). Ceux-ci sont très clairs sur le fait qu'il ne s'agit que d'un complément de revenu et/ou d'un loisir, et sont satisfaits de la situation actuelle.

23 % des exploitants estiment que la viabilité de leur exploitation est incertaine, c'est-à-dire qu'elle est possible, voire que l'exploitation est actuellement viable, mais que l'équilibre est fragile. 5 % estiment que la viabilité de l'exploitation est compromise parce que les difficultés sont trop importantes. Ils expliquent vouloir persévérer encore un peu, mais « *avoir peu d'espoir* » ou « *devoir faire face à la réalité* ».

Figure 11 : Perception de la viabilité de leur exploitation par les exploitants (en part de répondant)



La perception de la viabilité est disparate selon le chiffre d'affaires de l'exploitation avec en moyenne en maraîchage :

- 25 000 € pour les « viabilités compromises »,
- 39 000 € pour les « viabilités incertaines »,
- 66 500 € pour les « bonnes perspectives de viabilité ».

Enfin, le statut au moment de l'installation est également impactant, puisque 83 % des exploitants installés dans le cadre du parcours JA estiment que la viabilité de leur exploitation est bonne, contre seulement 41 % pour ceux qui se sont installés hors parcours JA. Il est néanmoins difficile de conclure sur les liens de causes à effet, puisque plusieurs paramètres interviennent : la taille des exploitations, la structuration du projet en

amont, l'accompagnement reçu, ou l'aide financière perçue.

Conclusion

Il paraît important de distinguer les exploitations spécialisées en maraîchage de celles spécialisées en arboriculture.

Une surface de 3 ha en arboriculture semble trop réduite pour être viable, ce que confirme le déclin marqué de ces exploitations en 10 ans observé dans le recensement agricole. Certaines exploitations se distinguent par leur modèle : ateliers de transformation, cultures de petits fruits rouges, vente de plants, ou l'association d'arboriculture et de maraîchage (culture de légumes en attente de la production des arbres). Ces approches correspondent probablement aux typologies qui apparaissent comme des modèles viables et qui pourraient se développer. Néanmoins, des systèmes classiques de monoculture arboricole sur moins de 3 ha semblent clairement peu viables et sont en général plutôt des petits compléments de revenus pour des doubles actifs passionnés d'arboriculture ou souhaitant entretenir le verger familial.

Les exploitations spécialisées produisant des légumes sur moins de 3 hectares en revanche semblent pouvoir atteindre une certaine viabilité. Plus la surface disponible est limitée, plus les exploitants cherchent une valorisation par hectare élevée, par différents leviers : nombre de cycles, surfaces sous abri, transformation et vente directe. Ces exploitations ont des orientations bénéfiques d'un point de vue environnemental et participent à l'alimentation des territoires de façon ultra locale. Elles restent cependant très fragiles, puisqu'elles nécessitent une

quantité de travail importante, pour des revenus qui restent très faibles. Elles sont véritablement portées par la capacité de travail et la passion des exploitants qui en s'installant choisissent avant tout un mode de vie.

Pour les deux catégories d'exploitation, le crédit d'impôt bio est le dispositif d'accompagnement le plus impactant. En maraîchage l'aide couplée au petit maraîchage est également un outil intéressant bien que l'ensemble des répondants n'y soient pas éligibles. En revanche les arboriculteurs ne disposent pas de dispositif dédié équivalent.

Une synthèse des forces et faiblesses des exploitations spécialisées sur moins de 3 ha est faite à l'annexe 2.

Étude réalisée par Agrex Consulting pour Interfel et FranceAgriMer.



Retrouvez nos publications sur :

<https://www.interfel.com/services/documentation>

À propos d'Interfel

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais hors pommes de terre et hors bananes. Toutes les fonctions sont représentées : production, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'OCM (Organisation commune de marché) unique. Interfel a notamment pour missions l'élaboration d'accords interprofessionnels, la mise en œuvre d'actions de communication informative et publi-promotionnelle, ainsi que la définition des orientations stratégiques de la filière des fruits et légumes frais dans les domaines de la recherche, de l'expérimentation, de la communication technique, ainsi que dans ceux des études techniques et économiques, et de la formation et animation technique.

En savoir plus sur Interfel : www.interfel.com – Compte LinkedIn @Interfel

ANNEXE 1 : Dispositifs d'aides identifiés au niveau national

PSN				Autres
1 ^{er} pilier			2 nd pilier	
Aides découplées	Aides couplées végétales	Programmes sectoriels	National (Les aides FEADER gérées par les Régions sont traitées à part)	
• Aide de base (DPB) • Aide redistributive complémentaire au revenu • Aide complémentaire JA (ACJA) • Écorégimes	• Aide couplée au petit maraîchage	• Programmes opérationnels fruits et légumes	• ICHN végétale • MAEC surfacique • Conversion en AB (aide sur 5 ans – CAB)	• Rénovation des vergers • Crédit d'impôt agriculture biologique

ANNEXE 2 : Synthèse des forces et faiblesses des exploitations spécialisées sur moins de 3 ha

Faiblesses	Forces
▪ Charge et pénibilité du travail, compte tenu du faible niveau de mécanisation des structures ▪ Incertitude quant à la capacité de maintenir ce rythme de travail à long terme ▪ Fort impact de la saisonnalité ▪ Revenu faible au vu du temps de travail consacré ▪ Dépendance importante aux aides ▪ Arboriculture : risques face aux aléas climatiques accrus en petite surface. ▪ Faible résilience face aux aléas personnels (maladie etc.) ▪ Temps de commercialisation important en vente directe ▪ Faible expérience agricole dans le cas de certaines reconversions ▪ Isolement et décalage avec le reste de la société ▪ Taux de maintien des exploitations maraîchères (toute taille confondue) à 6 ans qui reste faible dans certaines régions (52% en Occitanie contre 78% en AURA).	▪ Pallie le manque de disponibilité du foncier ▪ Investissement restreint (peu de foncier, peu mécanisé) ▪ Peu de dettes ▪ Charges opérationnelles limitées ▪ Dons, échanges, entraide ▪ Bonne valorisation en vente directe qui permet également de s'ancrer localement. ▪ Dans le cas de reconversions, les expériences préalables peuvent être mises au service de l'exploitation (technique, gestion etc.) ▪ Performance environnementale (peu de carburant/produits phytosanitaires de synthèse, pratiques favorables à la biodiversité etc.). ▪ Production très diversifiée qui rend l'exploitation plus résiliente face aux aléas climatiques et de marché (maraîchage notamment). ▪ Activité de transformation fréquente qui permet de générer de la valeur ajoutée. ▪ Mode de vie choisi, métier « passion » et autonomie.